

## POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES CONFLITS D'INTÉRÊT ASSURER L'INTEGRITÉ, L'INDEPENDANCE ET LA TRANSPARENCE DANS TOUTES LES OPÉRATIONS

Version 002-2025 / Auteur : Cédric André

### I. OBJECTIF

La présente politique (ci-après « la politique ») constitue un document officiel qui reflète l'engagement de Forethix Sàrl (« Forethix ») à prévenir et à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, ainsi qu'à gérer efficacement les conflits d'intérêts. Elle vise à établir un cadre rigoureux pour garantir que toutes les opérations de Forethix sont menées de manière éthique, transparente et conforme aux normes légales et aux standards les plus élevés en matière d'intégrité.

L'objectif de cette politique est de garantir que l'ensemble des collaborateurs, consultants, sous-traitants, partenaires et autres parties prenantes adoptent des comportements exempts de corruption et de conflits d'intérêts dans toutes les activités professionnelles. Cette politique vise également à sensibiliser et à prévenir toute forme d'abus pouvant nuire à la réputation, à la performance et à la responsabilité de Forethix.

Tout manquement aux principes énoncés dans cette politique pourra entraîner des mesures correctives ou des sanctions adaptées, conformément aux procédures internes de l'entreprise.

### II. CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'applique à Forethix Sàrl, à toutes ses activités et à ses relations commerciales, tant au niveau local qu'international.

Elle s'adresse aux groupes suivants :

- **Collaborateurs:** Tous les employés de Forethix, qu'ils soient à temps plein, à temps partiel ou sous contrat temporaire, qui participent directement ou indirectement à la gestion, à la fourniture de services ou à la prise de décisions commerciales.
- **Consultants et sous-traitants:** Toutes les personnes et entreprises fournissant des services à Forethix, y compris les consultants externes et les sous-traitants impliqués dans des projets ou des activités liés aux affaires de l'entreprise.
- **Partenaires stratégiques:** Les partenaires qui collaborent avec Forethix dans le cadre de projets ou d'initiatives stratégiques et qui sont également concernés par les normes de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts.
- **Fournisseurs et clients:** Toutes les entreprises fournissant des biens et services à Forethix ou recevant des services de Forethix dans le cadre de relations contractuelles ou partenariales.

### III. ENGAGEMENTS

Forethix s'engage fermement à prévenir et à lutter contre la corruption, sous toutes ses formes, et à gérer efficacement les conflits d'intérêts dans toutes ses opérations.

Nos engagements incluent :

- **Lutte contre la corruption:** Forethix s'engage à ne jamais accepter, offrir ou tolérer toute forme de corruption, qu'il s'agisse de pots-de-vin, de commissions indues, de cadeaux ou d'autres avantages illégaux ou inappropriés. Toute forme de corruption, directe ou indirecte, dans le cadre de nos affaires est strictement interdite.
- **Transparence des transactions:** Forethix garantit que toutes les transactions commerciales, qu'elles concernent des achats, des ventes, des contrats ou des relations d'affaires, sont réalisées de manière transparente, honnête et dans le respect des normes éthiques et des lois en vigueur.
- **Indépendance des missions:** Forethix s'efforce à garantir l'indépendance de ses collaborateurs/trices dans les missions qui leur

sont allouées, afin qu'ils/elles ne soient pas influencé(e)s par des pressions extérieures, des conflits d'intérêts ou des relations personnelles afin de préserver l'objectivité dans l'exécution de ses missions. Les collaborateurs/trices s'engagent à mettre tout en œuvre pour respecter les principes d'objectivité, de transparence, de conformité éthique et d'absence de conflits d'intérêts.

- **Identification et gestion des conflits d'intérêts:** Forethix reconnaît le risque de conflits d'intérêts et met en place des mesures pour prévenir leur survenue. Les collaborateurs/trices doivent immédiatement signaler toute situation où leurs intérêts personnels ou ceux de leurs proches pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'entreprise ou de ses clients. Des mécanismes de gestion et de résolution des conflits d'intérêts sont instaurés.
- **Comportement éthique des partenaires:** Forethix attend de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les mêmes principes en matière de lutte contre la corruption et de gestion des conflits d'intérêts. Nous nous engageons à sélectionner des partenaires qui partagent ces valeurs et à maintenir un dialogue transparent avec eux.
- **Sensibilisation et formation:** Forethix s'engage à fournir des formations continues sur la lutte contre la corruption et la gestion des conflits d'intérêts à tous ses collaborateurs. Ces formations visent à sensibiliser chaque personne aux risques potentiels et à fournir les outils nécessaires pour agir de manière conforme.

#### IV. MISE EN ŒUVRE

Pour garantir l'application effective de cette politique, Forethix adopte les mesures suivantes :

- **Déclaration de conflits d'intérêts :** Tous les collaborateurs sont tenus de déclarer immédiatement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel en lien avec leur fonction. Des formulaires de déclaration sont fournis pour permettre une gestion transparente de ces situations.
- **Formation obligatoire :** Forethix met en place des sessions de formation régulières pour sensibiliser tous les collaborateurs à la politique de lutte contre la corruption et à la gestion des conflits d'intérêts. Des formations spécifiques

seront dispensées aux collaborateurs exposés à des risques accrus, tels que ceux impliqués dans la gestion des achats, des contrats ou des relations commerciales.

- **Procédure de contrôle interne :** Des contrôles rigoureux sont mis en place pour vérifier la conformité de nos opérations aux standards éthiques. Des audits réguliers seront effectués pour assurer le respect des procédures internes et des normes légales en matière de lutte contre la corruption.
- **Canal de signalement :** Un système de signalement confidentiel ou anonyme est mis à disposition des collaborateurs, des partenaires et des parties prenantes, leur permettant de signaler toute suspicion de corruption ou de conflits d'intérêts.
- **Sanctions :** Des mesures disciplinaires seront prises en cas de non-respect de cette politique. Les sanctions, selon la gravité de la violation, pourront inclure l'avertissement, la suspension temporaire, la rupture du contrat de travail ou du partenariat, ou encore le signalement aux autorités compétentes.

#### V. GOUVERNANCE

La mise en œuvre de cette politique incombe à la direction de Forethix, avec un suivi régulier par le responsable de la conformité éthique. La direction est responsable de la supervision générale de l'application de cette politique, de la gestion des risques liés à la corruption et aux conflits d'intérêts, ainsi que de l'évaluation continue des pratiques mises en place pour garantir leur efficacité.

#### VI. CONFORMITE, CONTRÔLE & SUIVI

Forethix met en place un cadre de suivi rigoureux afin de garantir la conformité continue à la politique et d'assurer son efficacité à long terme.

- **Indicateurs de performance clés (KPIs) :** Des KPIs spécifiques sont définis pour mesurer l'efficacité des actions menées dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la gestion des conflits d'intérêts. Ces KPIs permettent de suivre l'évolution des actions de prévention et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.
- **Audit interne :** Des audits réguliers sont réalisés pour vérifier la conformité avec cette

politique, identifier les risques potentiels et recommander des améliorations. Les résultats des audits sont communiqués à la direction et des mesures correctives sont prises lorsque nécessaire.

- **Révision continue** : La politique est révisée périodiquement pour garantir son adéquation avec les évolutions législatives et les meilleures pratiques du secteur. Toute révision sera communiquée à l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes.

## VII. REPORTING

Un rapport annuel sur la mise en œuvre de cette politique sera préparé, incluant les actions mises en place, les résultats obtenus, les défis rencontrés et les actions prises pour améliorer la prévention de la corruption et la gestion des conflits d'intérêts.

## VIII. APPROBATION & REVISION

Cette politique a été approuvée par la Direction et pourra être révisée périodiquement pour garantir son adéquation avec les évolutions légales, les pratiques

de Forethix et les attentes des parties prenantes. Toute modification sera communiquée et soumise à l'évaluation et à l'approbation de la Direction.

## IX. COMMUNICATION

Cette politique est accessible au public sur le site internet de Forethix. Elle est également communiquée aux collaborateurs, aux partenaires et aux parties prenantes pour assurer leur sensibilisation et leur engagement. Toute mise à jour sera publiée et partagée de manière transparente.

Policy ref.	<b>FR - POL – LCCI V 02.2025</b>
-------------	----------------------------------

Version	Date création	Date de validation	Responsable création	Validation
12-2024	01 décembre 24	02 décembre 24	CAN (creation)	SDE
04-2025	01 avril 2025	11 avril 2025	SHA (revue et modification)	SDE
07-2025	09 juillet 2025	10 juillet 2025	SHA (revue)	SDE

<b>Classification de la politique</b>	Publique
---------------------------------------	----------